RÈGLEMENT FCJ GAMES

Article 01 : L'organisation

La FCJ GAMES est organisée par l'association FCJ BOX. Elle aura lieu le samedi 17 Mai 2025 à Gournay sur Aronde, place du jeu de Paume. Il s'agit d'une course multisports composée de 5 épreuves détaillées ci-après.

Cette course ouverte au grand public se déroule en binômes masculins, féminins ou mixtes.

L'objectif est de cumuler un nombre de points en réalisant les épreuves chronométrées le plus vite possible sans faire d'erreurs.

Article 02 : Conditions de participation

La course est ouverte à 40 équipes toutes catégories confondues (homme, femme et mixte). La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire, chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à pied, à une séance de CrossFit, un parcours d'effort et un parcours ninja. En acceptant le règlement de la course, il reconnaît être dans la capacité de courir, ramper, soulever des charges égales à 20kg, franchir des obstacles en hauteur et de s'y être entraîné.

Les participants engagent leur responsabilité en cas d'accident y compris sur les obstacles. Si le participant estime ne pas être capable de franchir un obstacle, des points de pénalité lui seront retirés.

Chaque participant(e) doit être âgé de 16 ans minimum au jour de l'événement.

Les mineurs devront présenter une pièce d'identité le jour J pour retirer leur dossard. Pour valider son inscription en ligne, **le mineur devra présenter l'autorisation parentale complétée par son responsable légal**. Attention, aucun autre document ne sera accepté.

Article 03 : Inscription à la course

Chaque participant(e) doit obligatoirement s'inscrire via le site internet :

https://fcj-games.adeorun.com

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 10 Mai 23h59.

Le nombre de participants est limité à 80 et est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs.

L'inscription à la course le jour même n'est pas possible.

Article 04 : Tarifs de l'inscription

Le tarif de l'inscription est fixé à 18€ par personne, soit 36€ par équipe hors frais de gestion du site Adeorun.

Article 05 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer le samedi 17 Mai de 12h30 à 13h30 devant la Mairie de Gournay-sur-Aronde. Aucun dossard ne sera expédié avant la course.

Pour retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- Votre mail de confirmation d'inscription à la course
- Votre pièce d'identité et celle de votre binôme (ou une copie)
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Article 06 : Parkings

Différentes zones de parking seront balisées en dehors du village.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Un plan d'accès du site sera envoyé par mail avec les consignes et instructions une semaine avant la course.

Article 07 : Consignes

Des consignes sont prévues, ce qui permettra aux participants de déposer leurs effets personnels avant la course.

Attention, ce dépôt est permis sous l'entière responsabilité des déposants et l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration, de perte ou de vol pouvant se produire avant, pendant ou après la course.

Article 08 : Description et règlement de la course

La course sera composée de 5 épreuves chronométrées à réaliser en binômes dans un ordre défini par les organisateurs :

Course à obstacles
Parcours ninja avec un passage de relais à son binôme
Epreuve Cardio
WOD de Crossfit à réaliser en binôme
Epreuve de précision

Article 09 : Tenue et équipements

Il est conseillé de porter des chaussures de trail. Le port de bijoux et notamment de bague est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. Les chaussures à pointes sont interdites ainsi que les bâtons de trail.

Article 10 : Ravitaillement

Un ravitaillement tant solide que liquide sera proposé aux participants à l'arrivée du trail. Pendant le reste de la compétition, aucun autre ravitaillement ne sera proposé, c'est aux participants de prévoir le nécessaire. Une buvette sera disponible dans le village pendant toute la durée de la compétition.

Article 11 : Récompenses et barème des points

Un classement sera établi et les 3 meilleures équipes des 3 catégories recevront chacune un trophée.

PRINCIPE : Réaliser les 5 épreuves le plus rapidement possible sans faire d'erreur.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES : Course à obstacles puis les 4 épreuves suivantes dans un ordre tiré au sort.

COURSE A OBSTACLES (8km)

Épreuve de vitesse avec pénalité pour chaque obstacle non réalisé.

PARCOURS NINJA

Épreuve de vitesse avec limite de temps + pénalité en cas d'obstacle raté et obligation de franchissement.

ÉPREUVE DE PRECISION

Épreuve de précision avec limite de temps + pénalité

CROSSFIT

Réalisation d'un maximum de tour le plus rapidement possible.

ÉPREUVE CARDIO

Épreuve de vitesse avec limite de temps + pénalité.

Article 13 : Restauration

Pendant la journée, la buvette proposera uniquement des snacks et des boissons.

Article 14 : Sécurité

Un service d'assistance médicale de premier niveau est assuré par l'organisateur de la course FCJ BOX. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course toute personne qu'elle juge inapte à continuer les épreuves. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Article 15 : Abandon du fait du participant

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner, il doit en faire part au responsable de poste, qui invalide définitivement sa participation.

Article 16 : Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la course ou de l'annuler, en cas de mauvaises conditions météorologiques, de menace

terroriste ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants.
Dans ces cas, le participant aura le choix entre accepter la date de report et participer à la course sans démarche ou demander un remboursement en nous envoyant un mail à l'adresse fcj.box@hotmail.com au plus tard 15 jours après l'annonce de la date de report.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le montant de l'inscription frais de gestion déduis sera remboursé au participant.

Article 17 : Annulation ou modification du fait du participant

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement notamment en cas de maladie, blessure, grossesse, impératif familial ou professionnel…

Il sera possible d'effectuer des modifications ou des remplacements avec l'autorisation et selon les conditions qui seront définies par l'organisation.

Il est strictement interdit de courir sous le nom de quelqu'un d'autre. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne sans l'aval de l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident sur cette personne et pourra se retourner contre celui-ci, notamment en cas de blessure ou accident envers autrui. Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

Article 18 : Assurance

Les organisateurs sont couverts, conformément à la législation en vigueur, par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la manifestation du samedi 17 mai 2025 et ce pour la durée de l'épreuve. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ce type de course et ses conséquences.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation suffisante.

Les participants renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 19 : Droit à l'image

Les photos prises par nos équipes avant, durant et après la course seront publiées sur le site quelques jours après l'épreuve. Par sa participation à la course, chaque participant autorise l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou

arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. En cas de refus du droit à l'image, le participant doit impérativement en faire part aux organisateurs en envoyant un mail à fcj.box@hotmail.com.